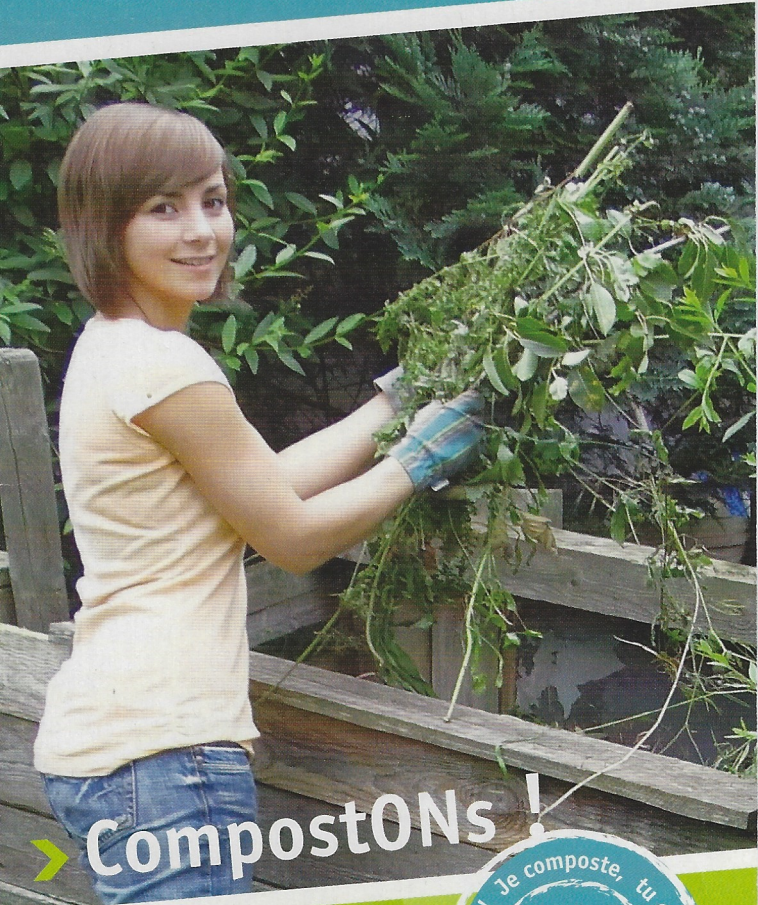


# GUIDE DU COMPOSTAGE



> Compost0Ns !



# POURQUOI COMPOSTER ?

**30%** des ordures ménagères sont biodégradables,

**> soit 50 à 80kg par an**

et par personne qui peuvent se transformer naturellement !

Le composteur est un outil de recyclage. Il vous permet de réduire vos déchets tout en valorisant les matières organiques.

**>** Le résultat :

**- de déchets incinérés, + d'économie, + d'écologie et + de fertilité** pour le sol de votre jardin !

## COMMENT ÇA MARCHE ?

**Le compostage doit être équilibré** pour que les micro-organismes et une micro faune se développent.

Le compost est dit « mûr » au bout de **8 à 10 mois**, en sachant que la période optimale pour composter est le printemps ; en hiver le processus est ralenti.

Incorporez le compost aux 2-3 premiers centimètres du sol au printemps ou rempotez vos plantations avec 1/3 de compost et 2/3 de terre.

## À VOUS DE JOUER !

La règle d'or est de diversifier les déchets. Alternez des couches successives peu épaisses, humides et sèches.

Recouvrez de matières brunes\* sur une dizaine de centimètres et brassez l'ensemble du compost pour une optimisation de l'aération et du drainage de l'eau.

Il existe deux sortes de déchets à composter :

- > les matières vertes :** humides et riches en azote (gazon, épluchures, etc).
- > \*les matières brunes :** sèches et riches en carbone (feuilles mortes, essuie-tout, etc).

## > Ce que je peux composter

### Les déchets utiles :

- > **Déchets de jardin** : tonte de pelouse, feuilles mortes, mauvaises herbes.
- > **Déchets de cuisine** : épluchures fruits/légumes, marc de café, restes de repas (féculents, légumes crus et cuits), coquilles d'œufs écrasées.
- > **Déchets ménagers non alimentaires** : cendres de bois refroidies, sciure et copeaux de bois, mouchoirs.



## > Ce que je ne dois pas composter

### Les déchets proscrits :

- > **Déchets de jardin** : déchets traités chimiquement, végétaux grossiers, terre, graviers, mauvaises herbes montées en graines.
- > **Déchets de cuisine** : os et arrêtes, noyaux et coques de noix, viandes et poissons, coquilles d'huîtres, pelures d'agrumes.
- > **Déchets ménagers non alimentaires** : poussières d'aspirateur, produits chimiques, mégots, excréments, huile de friture.

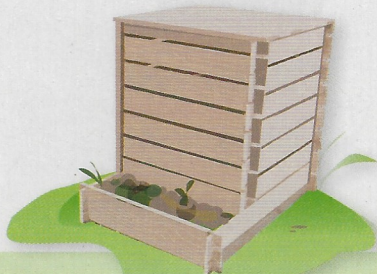


# POURQUOI CHOISIR LE COMPOSTEUR EN BAC ?

Le composteur en bois contient un volume réduit de déchets à composter et **limite les effets de surface** tels que l'assèchement ou le refroidissement.

**Pour optimiser ses effets, il doit être placé en extérieur :**

- › en **contact direct avec le sol**, pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes,
- › **sur une surface plane** à l'abri du vent,
- › dans une zone **semi-ombragée**.



**Simple d'utilisation, le bac réunit de nombreux avantages :**

- › Accélérer le processus de compostage (de 4 à 5 mois)
- › Assurer une décomposition homogène et régulière
- › Faciliter la montée en température
- › Conserver l'humidité
- › Protéger le compost des aléas climatiques et des animaux
- › Réduire les nuisances olfactives
- › Rester esthétique et peu encombrant

Complétant la gamme d'outils de tri, les composteurs pourront être retirés à la CCMP **lors des dates de permanence.**

Retrouvez-nous sur [www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr) pour connaître toutes les dates de retrait.

## › Les déchets recyclables :



le bac à verre



le bac jaune (papier, carton, bouteille en plastique, etc.)

## › Les déchets biodégradables :



le composteur dans le jardin

## › Les déchets non recyclables :



la poubelle grise



Pour plus d'informations, consultez le guide du tri sur le site de la CCMP : [www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr) ou contactez-nous par téléphone au **04 78 55 52 18**